

Règlement du concours d'écriture

« Histoires courtes 2026 »

ARTICLE 1 : Présentation

La plateforme Édith & Nous organise des concours d'écriture d'histoires courtes tout au long de l'année 2026. Les concours se dérouleront tous les mois, de février à mai puis d'août à novembre. Une thématique différente sera annoncée pour chaque nouvel appel à textes, toujours en lien avec le thème principal du concours.

L'objet de ce concours d'écriture est de désigner 8 lauréat·es, un·e pour chaque mois, afin de les mettre en avant, selon diverses modalités décrites dans la partie « gratifications » du règlement.

ARTICLE 2 : Participant·es

Le concours d'écriture est ouvert à toute personne francophone, majeure et disposant d'un compte Auteur sur le site <https://app.edithetnous.com>. Pour participer les auteur·rices devront obligatoirement disposer d'un abonnement Premium actif.

ARTICLE 3 : Manuscrits

Les manuscrits devront s'inscrire dans le thème principal choisi pour l'édition 2026 du concours : « La fin du monde ». En plus de cela, ils devront correspondre aux thématiques spécifiques choisies pour chaque mois, qui seront annoncées au lancement de chaque nouveau concours. Les auteur·rices sont libres d'ancrer leur manuscrit dans le genre littéraire de leur choix, sauf indication contraire dans l'énoncé de la thématique.

Le manuscrit doit être complet et comporter entre 8 000 et 15 000 signes avec espaces. Il doit être déposé au format de fichier .pdf, .doc. ou .docx.

Le manuscrit doit être présenté depuis l'espace Auteur sur Édith & Nous par un titre, un pitch de 400 caractères au maximum (avec espaces) et des mots-clés.

Le manuscrit peut avoir été déjà auto-édité. Toutefois, il ne peut en aucun cas avoir été déjà publié par une maison d'édition ou proposé à une maison d'édition en dehors de la plateforme Édith & Nous.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Pour participer, les participant·es doivent :

- Déposer leur manuscrit entre le premier et le dernier jour de chaque mois avant 23h59 (heure de Paris) depuis la fonctionnalité de l'espace Auteur sur la plateforme Édith & Nous prévue à cet effet ;
- cocher la case : « J'ai compris et j'accepte les termes du règlement de l'appel à manuscrits ».

Les participations par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide. Chaque participant s'engage, pendant toute la durée de l'appel à manuscrits et jusqu'à la proclamation des résultats, à ne pas participer à un concours similaire, ni à soumettre le manuscrit à un agent littéraire ou à une maison d'édition en dehors de la plateforme Édith & Nous.

ARTICLE 5 : Lauréat·e

Les gagnant·es des concours d'écriture seront désigné·es par un jury composé d'éditrices de la plateforme Édith & Nous. Les quatre premier·ères lauréat·es (pour les concours de février, mars, avril et mai) seront désigné·es en juin 2026. Les quatre suivant·es (pour les concours d'août, septembre, octobre et novembre) seront désigné·es en décembre 2026.

ARTICLE 6 : Gratifications

Les huit gagnant·es bénéficieront d'un ensemble de gratifications :

- Une publication de l'histoire courte sur le blog d'Édith & Nous (en juillet 2026 pour les lauréat·es des quatre premiers mois et en janvier 2027 pour les lauréat·es des quatre derniers mois) après un retravail du texte réalisé par l'auteur·rice et une éditrice de la plateforme Édith & Nous ;
- une mise en avant des auteur·rices dans le catalogue envoyé tous les trimestres aux maisons d'édition partenaires de la plateforme ;
- une mise en avant des auteur·rices et/ou de leur texte dans un épisode du podcast « On vous livre » ;
- le jury composé d'éditrices de la plateforme Édith & Nous désignera parmi les lauréat·es le·s texte·s qui sera·ont mis en avant sur les réseaux sociaux de la plateforme, sous un format original et innovant.

ARTICLE 7 : Obligations du lauréat

Les gagnant·es s'engagent à confier leur manuscrit aux membres de l'équipe éditoriale et à retravailler si besoin le manuscrit, en fonction des pistes de retravail qui lui seront proposées, en vue d'une publication sur le blog. De ce fait, ils·elles acceptent de se rendre disponibles en juin 2026 et en décembre 2026 dans le but d'effectuer ces potentielles modifications.

Ils·elles s'engagent à accepter toutes les gratifications mentionnées à l'article 6, et autorisent Édith & Nous à utiliser leur texte sur ses réseaux sociaux. Toutefois, les auteur·rices conservent leurs droits sur leur texte.

Édith & Nous pourra communiquer sur cet événement sur la plateforme et sur ses réseaux sociaux. Une telle communication pourra contenir les informations suivantes : le nom du gagnant, le titre du manuscrit, et le fait que la découverte du texte et de l'auteur a eu lieu sur Édith & Nous. Les gagnant·es s'engagent à ne pas s'opposer à une telle communication.

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

Chaque participant·e déclare expressément que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité d'Édith & Nous vis-à-vis des tiers.

Chaque participant·e garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

ARTICLE 9 : Responsabilité d'Édith & Nous

Édith & Nous se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours d'écriture. Édith & Nous se réserve également le droit de modifier les gratifications prévues à l'article 6, notamment la publication d'un texte sur le blog, si l'auteur·rice refuse de retravailler le texte ou de se rendre disponible durant la période énoncée ci-dessus.

La responsabilité d'Édith & Nous ne peut être engagée du fait de difficultés de connexion ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes.

Les participant·es s'engagent à décharger Édith & Nous de toute responsabilité résultant directement ou indirectement du présent concours d'écriture.

ARTICLE 10 : Non-respect du règlement

La participation à l'appel à manuscrits entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Édith & Nous se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout·e participant·e qui n'aurait pas respecté le présent règlement. Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, les Conditions Générales de Services – Auteur d'Édith & Nous s'appliqueront de plein droit.